
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er octobre 2012 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

M. Alvaro Farinacci, maire d'arrondissement suppléant
M. Richard Deschamps, M.B.A. conseiller de ville
M. Ross Blackhurst, conseiller d'arrondissement
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement
M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA12 20 0536

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.06.1 Condoléances de M. Paul-Emile Deschamps
- 10.06.2 Félicitations – Comité organisateur du match des Anciens Canadiens
- 20.06.1 Contribution financière – Centraide
- 20.06.2 Contribution financière – Croix Rouge
- 20.07 Entente avec Soverdi et école du Grand-Héron

et en retirant le point :

20.02 Contrat à Lys Air Mécanic

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10 - Éloge funèbre

Lors des funérailles de monsieur Michel Leduc, douzième et dernier maire de la Ville de LaSalle, c'est la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, madame Manon Barbe, qui a lu l'éloge funèbre au nom des élus et citoyens de LaSalle. Nous allons en faire lecture.

Micheline, Stéphane et Christian,
Belles-filles et petits-enfants,
Frères, sSurs, parents et amis, et vous tous et toutes qui avez aimé et apprécié ce grand homme que fut Michel Leduc,

C'est avec une vive émotion que je prends la parole devant vous, en ce jour de deuil, alors que nous sommes réunis pour rendre un dernier hommage à celui qui a joué un rôle de premier plan dans le développement et le rayonnement de LaSalle. Je vous parle en mon nom, bien sûr, mais aussi au nom des LaSalloises et des LaSallois, qui lui doivent tant, et qui l'ont choisi à cinq reprises pour présider aux destinées de leur cité.

Par son dévouement, par sa personnalité, par son talent et par l'autorité avec laquelle il dirigea notre ville pendant près de vingt ans, le maire Michel Leduc tient une place importante dans l'histoire de LaSalle. Nous devons à son esprit visionnaire et à sa persévérance de nombreuses réalisations durables, dont l'Aquadôme, le centre culturel Henri-Lemieux, la salle Jean-Grimaldi et notre merveilleux parc des Rapides, son dernier legs aux LaSalloises et aux LaSallois.

Par coïncidence ou par hasard - mais il n'y a pas de hasards - celui qui a tant contribué à l'essor de LaSalle nous quitte l'année du centenaire de notre collectivité. Michel Leduc aimait profondément LaSalle. Il aimait profondément ses concitoyens et concitoyennes d'adoption, puisqu'il avait choisi de vivre et de travailler à LaSalle. Il s'est donné à fond pour faire de LaSalle la collectivité qu'elle est aujourd'hui.

Sur une note plus personnelle, je me sens extrêmement privilégiée de l'avoir côtoyé au conseil et de lui avoir succédé à la mairie. C'est grâce à Michel Leduc que j'ai découvert la politique municipale et que j'ai réalisé que je pouvais faire une différence dans la vie de mes concitoyens. Chaque jour, depuis dix ans, j'ai l'intime conviction de poursuivre son Suvre et de préserver non seulement les acquis de ses cinq mandats à la mairie, mais aussi de maintenir les valeurs et l'esprit qui l'ont animé toutes ces années.

Au nom de mes collègues du conseil d'arrondissement et de la Ville de Montréal, en mon nom et au nom de tous les citoyens de LaSalle, je vous remercie une dernière fois, monsieur Leduc, et je vous assure que la Ville de LaSalle n'oubliera jamais son douzième et dernier maire.

Merci Michel_

CA12 20 0537**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
M. Adamo Salvati	Hauteur de clôture – rue Hachez	Aménagement urbain
Mme Sonja Susnjar	Développement résidentiel Quartier de la gare	
M. Yves Daoust	Dérogation – rue Chatelle Contrat de 3 ans et plus	
Mme Hélène Brouillette	Disponibilité des règlements	
M. Francisco Moreno	Ecole Cecil Newman	
M. Charles Cadieux	Suggestion de nom de rue : Michel Leduc en remplacement de Shevchenko et Bishop-Power	

10.04

CA12 20 0538**Condoléances - décès de M. Michel Leduc**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci
M. le conseiller Richard Deschamps, Mme la conseillère Laura Palestini, Mme la conseillère Josée Troilo

et résolu :

C'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès le 14 septembre 2012 de monsieur Michel Leduc, maire de la Ville de LaSalle de 1983 à 2001. Monsieur Leduc a été le douzième et dernier maire de la Ville de LaSalle.

Monsieur Leduc était bien connu dans le monde municipal. Il a défendu les intérêts des LaSalloises et LaSallois avec détermination et a assuré le rayonnement de sa ville au sein des municipalités du Québec, jusqu'à son intégration à la nouvelle Ville de Montréal. Par son dévouement, par sa personnalité, par son talent et par l'autorité avec laquelle il a dirigé la Ville de LaSalle pendant près de vingt ans, le maire Leduc tient une place importante dans l'histoire de sa ville.

Les LaSalloises et LaSallois doivent à son esprit visionnaire et à sa persévérance de nombreuses réalisations durables, dont l'Aquadôme, le développement du secteur industriel, la bretelle Angrignon, la première collecte sélective porte-à-porte au Québec, la création de Développement économique LaSalle et le parc des Rapides. L'influence de Michel Leduc a dépassé les limites de LaSalle, puisqu'il a joué un rôle stratégique dans le monde municipal, tout particulièrement à la Communauté urbaine de Montréal, dans les dossiers de l'environnement et du transport en commun.

La mémoire de monsieur Michel Leduc sera soulignée puisque les membres du conseil demanderont à la Commission de toponymie de Montréal de donner son nom à un monument ou une place dès que les normes de la Commission le permettront, soit après septembre 2013.

Les membres du conseil prient sa conjointe Micheline Séguin, ses fils Stéphane et Christian et les membres de sa famille d'agréer l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA12 20 0539

Condoléances - décès de M. Norman Downs

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Norman Downs survenu le 9 septembre 2012.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA12 20 0540

Condoléances - décès de M. Paul-Émile Deschamps

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Paul-Émile Deschamps survenu le 22 août 2012. Il était le conjoint de madame Colette Benoît et le père de madame Lyne Deschamps qui ont déjà travaillé à l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

CA12 20 0541

Félicitations au comité organisateur du match des Anciens Canadiens de Montréal

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations au comité organisateur du match des Anciens Canadiens de Montréal, présidé par monsieur Réjean Houle, pour le succès remporté par le match entre les Anciens Canadiens et les étoiles du 100^e de LaSalle, qui s'est tenu le 30 septembre à l'aréna Jacques-Lemaire.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA12 20 0542

Dépôt d'une pétition des résidents du boulevard LaSalle - près de l'intersection de la 37e Avenue

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De transmettre la pétition reçue de résidents du boulevard LaSalle concernant l'arrêt obligatoire à l'intersection de la 37e Avenue au Comité de circulation pour étude et rapport.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1122365039

CA12 20 0543

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2012 et des séances extraordinaires tenues le 27 septembre 2012 à 19 h 30 et 20 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA12 20 0544**Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1122363136

CA12 20 0545**Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de circulation**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter de dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 6 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1125990025

CA12 20 0546**Approbation du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement substitut**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la secrétaire d'arrondissement substitut qui a modifié la résolution CA12 20 0517 en corrigeant les conditions d'acceptation d'un P.I.I.A. au 8580, boulevard Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1122365040

CA12 20 0547

Contrat à Le Groupe Simoneau - entretien des équipements de chauffage dans divers édifices

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'autoriser une dépense de 55 505,97 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices, pour un contrat de trois (3) ans, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à la firme Le Groupe Simoneau Inc. le contrat M.S.12-239 à cette fin (soumission 274813), au prix de sa soumission, soit au prix total de 55 505,97 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1125990034

CA12 20 0548

Contrat à Mécanique RH 2003 Ltée - système d'évacuation d'urgence et réservoir de neutralisation au centre sportif Dollard St-Laurent

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 42 090,05 \$, taxes incluses, pour le remplacement d'un système d'évacuation d'urgence et l'installation d'un réservoir de neutralisation d'ammoniac au centre sportif Dollard St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Mécanique RH 2003 Ltée, le contrat M.S.12-236 à cette fin (soumission 273796), au prix de sa soumission, soit au prix total de 42 090,05 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1125990032

CA12 20 0549**Contrats pour la location horaire de 4 camions remorqueurs**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense pour la location horaire de 4 camions remorqueurs équipés d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules, dont 2 avec chariot (avec opérateur) lors des opérations de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales soit 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2 options de renouvellement hivernal 2015-2016 et 2016-2017, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) camions remorqueurs sans chariot lors des opérations de déneigement à la compagnie Service de Remorquage A-1 LaSalle pour un montant de 86 576,16 \$.

D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) camion remorqueur avec chariot lors des opérations de déneigement à la compagnie 9064-2711 Québec Inc. (Remorquage Mobile) pour un montant de 43 115,64 \$.

D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) camion remorqueur avec chariot lors des opérations de déneigement à la compagnie Gestion Normar Inc. pour un montant de 50 014,14 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1125990036

CA12 20 0550**Contrats pour la location horaire de 20 autoniveleuses**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense pour la location horaire de vingt (20) autoniveleuses dont trois (3) avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales soit 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et deux (2) options de renouvellement hivernal 2015-2016 et 2016-2017, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) autoniveleuses sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Niveleuse AMF pour un montant de 262 143,00 \$.

D'octroyer un contrat pour la location de quatre (4) autoniveleuses sans aile de côté et trois (3) autoniveleuses avec aile de côté pour le déneigement à la compagnie Location S. Carrier Inc. pour un montant de 991 045,44 \$.

D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) autoniveleuses sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Pépinière et paysagiste Marina Inc. pour un montant de 269 041,15 \$.

D'octroyer un contrat pour la location d'une (1) autoniveleuse sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Francis Vanier pour un montant de 136 245,39 \$.

D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) autoniveleuses sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. pour un montant de 280 079,13 \$.

D'octroyer un contrat pour la location de deux (2) autoniveleuses sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Transport Patrick Brisebois Inc. pour un montant de 276 284,91 \$.

D'octroyer un contrat pour la location de quatre (4) autoniveleuses sans aile de côté pour le déneigement à la compagnie Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. pour un montant de 556 708,95 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1125990035

CA12 20 0551

Contribution financière au Club de triathlon Les Rapides du Lac St-Louis - championnat canadien

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 900 \$ au Club de triathlon Les Rapides du Lac St-Louis qui a participé au championnat canadien de triathlon à Kelowna en Colombie-Britannique le 18 août 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1123413102

CA12 20 0552

Contribution financière à Centraide - campagne annuelle de financement

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à Centraide dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1125212006

CA12 20 0553

Contribution financière à la Croix-Rouge canadienne - campagne annuelle de financement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1125212005

CA12 20 0554

Contribution financière à la Table de développement social - Ma cour Ma rue Mon quartier

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'augmenter la contribution financière de la Table de développement social d'un montant supplémentaire de 15 000 \$ pour la réalisation complète du volet sensibilisation et communication dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée "Ma cour, Ma rue, Mon quartier".

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1123413103

CA12 20 0555

Protocole d'entente avec l'école du Grand-Héron et la Soverdi - projet contre les îlots de chaleur urbains

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

Maire d'arrondissement suppléant Secrétaire d'arrondissement

D'accepter le protocole d'entente intervenu entre l'école du Grand-Héron, la Soverdi et l'Arrondissement de LaSalle concernant la réalisation des travaux prévus au projet de lutte contre les îlots de chaleur urbains "Ma cour, Ma rue, Mon quartier".

D'autoriser madame Danielle Mimeault, chef de division - développement communautaire, à signer ce protocole.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1123413100

CA12 20 0556

Remboursement provenant de la garantie d'exécution du contrat à MasStor Technologies

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accepter le remboursement de 172 683,94 \$ provenant de la garantie d'exécution du contrat octroyé en septembre 2009 à MasStor Technologies, qui a fait cession de ses biens en juin 2012.

D'autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2012 de l'Arrondissement de LaSalle d'un montant additionnel de 172 683,94 \$.

D'informer le trésorier de la ville et le comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de la modification du budget 2012 de l'Arrondissement de LaSalle afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Il est recommandé au comité exécutif :

De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du remboursement de 172 683,94 \$ provenant de la garantie d'exécution du contrat octroyé en septembre 2009 à MasStor Technologies, qui a fait cession de ses biens en juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1126103001

CA12 20 0557

Permis de boissons pour la fête des bénévoles

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser madame Ginette Cadieux, agente de soutien de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et

des jeux du Québec pour le service de boissons alcoolisées dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu au Cégep André-Laurendeau, le 3 novembre 2012. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1123413101

CA12 20 0558

Le Seigneur du Vin - vente sous la tente

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la permission accordée au commerce Le Seigneur du Vin d'installer une tente temporaire, sur le terrain situé au 1820, avenue Dollard, pour une période de 3 mois, du 20 août au 20 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1123630003

CA12 20 0559

Café internet Sous le palmier - fête anniversaire extérieure

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la permission accordée au café internet Sous le palmier d'organiser son 2^e anniversaire de fondation le 29 septembre 2012 de 13 h à 19 h dans le stationnement du 2038, rue Lapierre, conditionnellement à l'accord du propriétaire du centre commercial.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1122365041

CA12 20 0560

Approbation des bons de commande - virements budgétaires - factures

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Maire d'arrondissement suppléant Secrétaire d'arrondissement

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 28 août au 19 septembre 2012, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour le mois d'août 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1123035011

CA12 20 0561

Adoption du règlement LAS-0016-3 - traitement des conseillers d'arrondissement

Attendu qu'un avis public a été publié le 6 septembre 2012 à l'effet qu'un règlement amendant le règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 1er octobre 2012 ;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0016-3, intitulé « Règlement amendant le règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement » afin de limiter le taux d'indexation de la rémunération pour l'exercice financier 2012 et de publier l'avis public requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1122365031

CA12 20 0562

P.I.I.A. - remplacement de l'escalier et des garde-corps aux 354 et 356 8e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement de l'escalier et des garde-corps aux 354 et 356, 8^e Avenue (DC-9662).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1122363137

CA12 20 0563**P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 300 avenue Lafleur**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en matière de perspective, afin de permettre le remplacement du revêtement au 300, avenue Lafleur (DC-9639).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1122363138

CA12 20 0564**P.I.I.A. - remplacement des fenêtres au 7607 rue Édouard**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement des fenêtres au 7607, rue Édouard (DC-9694).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1122363139

CA12 20 0565**P.I.I.A. - modifications au 7587 rue Édouard**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre des modifications au 7587, rue Édouard (DC-9683).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le garde-corps soit de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1122363140

CA12 20 0566

P.I.I.A. - remplacement des balcons et des escaliers aux 380 et 382 5e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement des balcons et des escaliers aux 380 et 382, 5^e Avenue (DC-9665).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que l'escalier menant au deuxième étage soit de type « balancé à 90 degrés » ou courbé.
2. Que les escaliers et les garde-corps soient de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1122363141

CA12 20 0567

P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 7550 rue St-Patrick

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre le remplacement du revêtement au 7550, rue St-Patrick (DC-9673).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le matériau employé sur la nouvelle partie soit du bloc architectural de la compagnie Permacon, de couleur gris au fini lisse et de l'aluminium corrugué anodisé.
2. Que le revêtement existant sur l'ensemble du bâtiment, soit l'aluminium corrugué de couleur bleue, soit peint de la couleur du nouveau revêtement (aluminium anodisé).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1122363142

CA12 20 0568**P.I.I.A. - agrandissement au 189 rue Gravel**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en matière de perspective, afin de permettre un agrandissement au 189, rue Gravel (DC-9651).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le portail, l'entrée de même que le balcon soient au centre de la façade du bâtiment.
2. Que le garde-corps, les fenêtres, la porte et les détails architecturaux soient de couleur noire.
3. Que le revêtement en pierres collées proposé pour la façade avant soit remplacé par des panneaux en fibre de bois (canexel) de couleur « kaki ».
4. Que l'ensemble du bâtiment soit recouvert de panneaux de fibre de bois (canexel) de couleur «kaki».
5. Que les fenêtres soient de type « à battant ».

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1122363144

CA12 20 0569**P.I.I.A. - construction d'un bâtiment commercial sur le boulevard Angrignon**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial sur le lot numéro 5 138 692 (boul. Angrignon) (DC-9716).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Qu'un muret soit ajouté le long du quai de chargement afin de masquer la présence visuelle d'un camion.
2. Qu'un aménagement paysager soit ajouté sur l'îlot donnant entre le futur bâtiment et le centre commercial.
3. Qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé au dossier de la demande de permis de construction.
4. Que cinq (5) unités de stationnement pour vélo soient ajoutées.
5. Qu'une chambre ou aire à déchets soit ajoutée.

6. Que la superficie de fenestration de la façade du boul. Angrignon soit augmentée afin d'atteindre un pourcentage de 35%.
7. Qu'une porte d'entrée principale soit ajoutée sur la façade du bâtiment donnant sur le boul. Angrignon.
8. Qu'une bande de verdure de 1,5 mètre soit ajoutée le long de l'accès véhiculaire du centre commercial.
9. Qu'une bande de verdure de 6 mètres soit aménagée le long du boul. Angrignon.
10. Que deux (2) sections de brique soient ajoutées sur la façade donnant sur le centre commercial.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1122363145

CA12 20 0570

P.I.I.A. - agrandissement et nouvelles fondations aux 8 et 8-A 4e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en matière de perspective, afin de permettre un agrandissement et de nouvelles fondations aux 8 et 8-A, 4^e Avenue (DC-9684).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le matériau utilisé pour l'agrandissement en cour latérale soit de même type et de même couleur que le revêtement existant.
2. Que les nouveaux garde-corps soient identiques à ceux existants.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1122363146

CA12 20 0571

P.I.I.A. - agrandissement au 50 rue Labatt

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre un agrandissement au 50, rue Labatt (DC-9714).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que l'agrandissement soit inclus dans le calcul de pourcentage de maçonnerie. La façade principale doit être constituée d'au moins 50% de maçonnerie. Le pourcentage de maçonnerie sera à confirmer lors de l'émission du permis de construction.
2. Qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé à la demande de permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1122363147

CA12 20 0572**P.I.I.A. - affichage sur la tour d'eau au 50 rue Labatt**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre l'affichage sur la tour d'eau au 50, rue Labatt (DA-21030).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. a) Conserver l'enseigne actuelle et appliquer en superposition un revêtement et la nouvelle enseigne sans affecter la structure de l'ancienne; OU
b) que le réservoir soit peint en rouge et que le logo et le lettrage soient rétro éclairés par des lampes de type « led ». Cependant, un relevé exhaustif de l'enseigne existante devra être produit par un architecte (photos, mesures, dessins techniques), le tout devant être déposé pour consigne à la Bibliothèque nationale et aux archives de l'arrondissement de LaSalle.
2. Qu'un éclairage architectural soit ajouté afin de mettre en valeur la structure de la tour d'eau.
3. Qu'à l'exception du réservoir, la tour d'eau soit peinte en noir.
4. Qu'un aménagement paysager soit réalisé au pied de la tour et qu'à cet effet, un plan soit déposé au dossier de la demande de certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1122363148

CA12 20 0573**P.I.I.A. - affichage au 2101 avenue Dollard unité 240**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre l'affichage au 2101, avenue Dollard, unité 240 (DA-21011).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1122363143

CA12 20 0574

Compensation monétaire pour la demande de permis DC-9461 - avenue Strathyre

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 13 360 \$ pour la demande de permis DC-9461 visant la construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot numéro 2 634 023 (avenue Strathyre), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1122363132

CA12 20 0575

Compensation monétaire pour la demande de permis DC-9602 - rue Larente

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 9 660 \$ pour la demande de permis DC-9602 visant la construction d'un bâtiment de type quadruplex sur le lot numéro 1 930 936 (rue Larente), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1122363134

CA12 20 0576

Compensation monétaire pour fins de parcs - demande de lotissement DL-669 - boulevard Angrignon

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 69 801,60 \$ pour la demande de lotissement DL-669 visant le morcellement du lot numéro 3 377 990 (boul. Angrignon) en deux (2) lots portant les numéros 5 138 691 et 5 138 692.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1122363131

CA12 20 0577

Certificats d'occupation du domaine public pour le mois d'août 2012

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois d'août 2012, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERT.	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
26307	Trottoir et rue	2300, rue Ménard	9 juillet 2012
26308	Trottoir et rue	8349, rue Dora	10 juillet 2012
26309	Trottoir et rue	7813, rue Tétraut	29 juin 2012
26310	Trottoir et rue	7698, rue Desaulniers	9 juillet 2012
26311	Trottoir	241, avenue Dupras	15 juin 2012
26312	Trottoir	7694, rue George	18 juin 2012
26313	Trottoir et rue	713, 41e Avenue	19 juillet 2012
26314	Rue	1148, rue Thierry	19 au 27 juillet 2012
26319	Rue	rue Jean-Chevalier	26 et 27 juin 2012
26320	Rue	7707, rue Dufresne	5 avril 2012
26321	Trottoir et rue	7000, rue Allard	Mai 2012
26322	Trottoir et rue	7000, rue Allard	Mars et avril 2012
26323	Trottoir et rue	7000, rue Allard	Janvier et février 2012
26324	Rue	1900, boul. Angrignon	Avril 2012
26325	Trottoir et rue	7713, boul. LaSalle	7 août 2012
26326	Trottoir et rue	9085, rue de Matane	6 août 2012
26343	Rue	439, 76e Avenue	14 au 17 août 2012
26347	Trottoir et rue	boul. Newman	16 août au 7 septembre 2012

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1122363135

CA12 20 0578

Espace de stationnement réservé sur l'avenue Des Rapides

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 8620, avenue Des Rapides, arrondissement de LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1125990030

CA12 20 0579

Espace de stationnement réservé sur la rue Réjane

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 8561, rue Réjane, arrondissement de LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1125990029

CA12 20 0580

Espace de stationnement réservé sur la 5e Avenue

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 168, 5e Avenue, arrondissement de LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1125990028

CA12 20 0581

Espace de stationnement réservé sur la rue Radisson

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 752, rue Radisson, arrondissement de LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1125990027

CA12 20 0582

Espace de stationnement réservé sur la 9e Avenue

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 58, 9e Avenue, arrondissement de LaSalle

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1125990026

CA12 20 0583

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement de LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1125348004

CA12 20 0584

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Alvaro Farinacci
Maire d'arrondissement substitut

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Alvaro Farinacci
Maire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2012.